

## RECRUTE

Sous conditions statutaires

### Un agent de signalisation routière Service travaux régie voirie (h/f)

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 4 avril 2017**

#### MISSIONS

Placé sous l'autorité du responsable d'atelier voirie, vous êtes chargé de l'entretien de la signalisation horizontale et verticale.

Vos principales missions seront les suivantes :

- contribuer à la mise en oeuvre de peintures et produits de marquage au sol,
- réaliser le montage, démontage, entretien et la pose de la signalisation verticale,
- effectuer la conception et la réalisation de panneaux en atelier,
- participer aux astreintes (3 fois par an d'une durée d'une semaine),
- garantir le déneigement hivernal,
- participer aux autres activités de l'atelier voirie.

#### PROFIL

- cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- CAP de peintre ou CAP voirie et réseaux divers souhaité,
- connaissance des règles de signalisation verticale et horizontale du domaine public routier et du code de la route,
- aptitude à se repérer dans l'espace et à la lecture d'un plan d'une agglomération,
- expérience professionnelle dans les métiers des travaux publics, ou VRD est demandée,
- esprit d'équipe,
- rigueur, réactivité et qualités relationnelles,
- aptitude physique au travail en extérieur,
- permis B obligatoire et C souhaité.

Merci d'adresser par courrier votre lettre de candidature et votre C.V + votre dernier arrêté de situation administrative ou attestation d'inscription sur liste d'aptitude à : Monsieur le Maire de Laval – Direction des Ressources Humaines, place du Onze novembre, CS 71327, 53013 Laval cedex.